

# Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 56 - SEPTEMBRE 1998

Association loi 1901. Agréée au titre L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme - ISSN 0750 - 1144

## ÉDITORIAL

### SEL DANS TOUS SES ÉTATS !

*Ce bulletin de rentrée exprime des sentiments bien divers sur des sujets déjà abordés, pour plusieurs d'entre eux.*

*SEL rappelle quelques éléments d'histoire de notre trame urbaine, entre Rhône et Saône, non sans quelque nostalgie. Mais dans le même temps elle se prend à rêver de faire bouger ce que beaucoup croient immuable, comme la place Bellecour...*

*Par ailleurs, tandis qu'elle s'impatiente pour la sauvegarde d'un patrimoine en péril, à Rochechardon, elle s'enthousiasme pour une création contemporaine comme celle du nouveau siège de l'Agence de l'Eau.*

*Enfin si elle s'insurge contre un projet précipité de ligne de tramway entre Perrache et la Doua, dommageable pour l'équilibre de notre cité, elle invite à concrétiser d'opportunes intentions, trop longtemps répétées et restées sans suite, sur les Bas-ports du Rhône.*

*Alors, face à cette actualité qui s'évapore et se régénère sans cesse, n'attendons pas que des fleurs de SEL !*

Jacques BONNARD

## SOMMAIRE.....page

Sauvons le château de Rochechardon ! Suite.....	1
Un projet de tramway.....	2
Que seront les bas-ports en l'an 2000 ? .....	3
Caluire et Cuire encore en exemple.....	3
Des pontons pour passer.....	3
Visite du nouveau siège de l'Agence de l'eau .....	4 et 5
Bella Curia Utopia.....	6
Flânerie en Presqu'île .....	7
La revue de presse.....	8
Villeurbanne...Ville ...à Pub. Suite.....	8

## SAUVONS LE CHÂTEAU DE ROCHECARDON ! Suite...

*À la suite de l'article paru dans notre bulletin N° 55 de mai dernier, notre association a écrit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le but d'obtenir un nouvel examen de la protection du château.*

*Une réponse nous est parvenue. Elle reste la même que celle qui avait été donnée à une association de défense du site au début des années 90 : le problème de la copropriété est très délicat et obère l'approche culturelle de l'édifice.*

*La situation est donc très figée depuis près de 10 ans et pendant ce temps, la dégradation insidieuse s'est poursuivie de façon accélérée.*

*Il nous paraît surprenant de faire référence à l'avis des copropriétaires pour un classement ou une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. De nombreux exemples montrent que le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire des Directions Régionales des Affaires Culturelles, passent outre l'opinion des propriétaires. On peut citer à Lyon le Garage Citroën rue de Marseille.*

*Il y a déjà longtemps, durant "l'ère Pradel" l'Hôtel particulier d'Horace Cardon, situé à l'angle sud de la rue Mercière et de la rue du Petit David, a été sauvé du massacre par miracle.*

*Il constitue aujourd'hui l'un des plus beaux fleurons de ce quartier ancien. C'est sous la pression des associations de défense du Patrimoine et de particuliers épris de leur ville et passionnés par son histoire que les hommes politiques ont fini par s'intéresser à ce bâtiment.*

*De même, il ne s'agit plus de rester dans la fâcheuse expectative qui prévaut aujourd'hui pour le château : il est en péril de mort.*

*Le temps est venu pour les associations et les particuliers qui portent intérêt au sujet d'intervenir auprès de leur Député, du Maire de leur Commune, de leur Conseiller Général pour mettre fin à l'indifférence actuelle et rendre à cet édifice son lustre d'antan.*

*C'est maintenant une question de volonté politique.*

André MAYNARD

# Un projet de tramway - Une Enquête Publique : Une mascarade à dénoncer, Un jeu de dupes à combattre !

Nous avons déjà abordé le cas du projet de Tramway dans les pages de ce bulletin (N° 53 de novembre 97, "Un tramway dénommé délire !").

Nous y analysions un projet surprenant, aberrant, ... : un projet de ligne de tramway entre Perrache et la Doua, via la Guillotière et la Part-Dieu.

Nous y critiquions à la fois une concurrence de tracé avec le Métro et un circuit complexe et perturbant, fort discuté en matière d'aménagement urbain.

Au-delà de ces réactions dans notre bulletin et des alertes transmises tant à nos élus qu'à notre Administration en fin d'année dernière, une Enquête Publique a été réalisée en Janvier-Février passés. Cette enquête nous a permis de reformuler officiellement notre position, dans le cadre d'une procédure légale de concertation.

Elle a aussi permis de rassembler les réactions de différents organismes socio-professionnels concernés (tels que le Patronat Lyonnais, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, diverses associations de commerçants dont l'important "Collectif Urbain Lyonnais"...), des Associations représentant les citoyens, tant dans le domaine des transports (tels que "Lyon Métro", "Déplacements Citoyens"...), que dans le domaine de l'aménagement urbain (tels que les Comités d'Intérêts Locaux couvrant le parcours, de Perrache, Jean Macé, Guillotière, Préfecture, Vilette, Sauvegarde et Embellissement de Lyon,...) ou encore de quelques particuliers avertis.

Elle a surtout permis de révéler la forte convergence des avis déposés.

En effet, si cette enquête a pu montrer que quelques rares organismes ou associations soutenaient le projet, ou plutôt approuvaient le principe du tramway au travers de ce projet, sans vraiment approfondir l'analyse du tracé, elle a

surtout fait valoir, sans aucune ambiguïté, que la grande majorité des intervenants représentatifs se prononçaient pour rejeter clairement la proposition de ligne Montrochet - la Doua, sans faire pour autant d'opposition systématique au développement de lignes de tramway (acceptation sans enthousiasme, mais acceptation, du projet de ligne Perrache-Saint Priest, par exemple.)

En effet cette enquête fait ressortir clairement les principaux arguments suivants :

- le tracé Montrochet - La Doua doit être considéré comme une ligne non structurante ; il apparaît nettement comme concurrent au Métro déjà existant.
- le parcours de cette ligne à la fois emprunte des voiries étroites, non adaptées, et perturbe de multiples voies de pénétration essentielles pour l'accès dans le centre ville ; ce parcours risque dans le même temps de :
  - paupériser l'activité commerciale
  - réduire le réseau de transport de proximité
  - perturber la fluidité de la circulation automobile ( y compris des transports en commun) au point de dégrader encore plus les paramètres de pollution.
- Les capacités offertes apparaissent soit superflues (là où il est en concurrence avec le Métro), soit insuffisantes (par exemple entre Charpennes et La Doua).

La notion de gâchis financier est clairement évoquée, d'autant que l'évaluation des solutions alternatives évidentes (en particulier le prolongement du Métro de Charpennes à la Doua) n'est pas abordée.

Le rapport d'enquête non seulement retient que le flou entoure ce projet, mais il met également en exergue la médiocrité de la concertation et l'ambiance de campagne d'intoxication (qui consiste par exemple à affirmer sans démontrer ou à mélanger deux projets distincts, deux lignes différentes, de valeurs bien différentes).

Le rapport d'enquête est clair et explicite dans son développement, semble-t-il respectueux du contenu des interventions, et rigoureux tant dans l'analyse que dans la synthèse.

Par contre il dérape dans la conclusion (dérapage contrôlé ?) !

Autrement dit, la conclusion ne semble pas appartenir au même dossier que celui qui contient le développement résumé plus haut.

La conclusion ne s'intéresse plus aux projets de ligne, mais au principe de développement de lignes de tramway.

Cette conclusion sonne faux.

Cet avis favorable de la Commission d'enquête ne nous convainc pas et ne nous fait pas baisser la garde.

Notre devoir est de dénoncer explicitement cette grave situation et de la combattre.

Nous regrettons vivement d'être amenés à prendre une position aussi négative alors que nous prônons habituellement l'approche constructive (ce que nous avons fait dans une première phase).

Nous n'acceptons pas de subir un projet médiocre, coûteux et dommageable pour l'aménagement de notre cité.

Nous n'acceptons pas de subir un discours unilatéral et exclusif.

Nous n'acceptons pas l'esprit de petite complicité entre Politiques et Administration, contre l'avis quasi-unanime des représentants de la Société Civile, en particulier dans le cadre d'une procédure officielle.

Les règles du jeu de la Concertation ne sont pas respectées, de notre point de vue, et c'est la raison pour laquelle nous agissons dans le but de contrecarrer ce processus de décision malsain.

Dans ce sens, nous invitons à exprimer la contestation, explicitement.

Jacques BONNARD

## Que seront les bas-ports du Rhône en l'an 2000 ?

Nos Élus du moment nous démontrent allègrement, au travers des Grands Projets, qu'il peut être fait table rase des contraintes découlant des réalisations des dernières décennies.

Pas d'état d'âme pour détruire un Palais des Congrès des années 60, certainement non réutilisable pour un autre usage...

Beaucoup d'aisance pour envisager d'effacer les erreurs du Cours de Verdun, lourdement investies dans les années 70, et dont le rôle fonctionnel n'est pas contesté.

Beaucoup d'enthousiasme dans les intentions pour faire disparaître l'omniprésence de l'automobile dans la cité.

Alors, comment ne pas penser que l'heure est enfin venue de traiter le dossier des Bas-Ports du Rhône du centre-ville ?

En effet, depuis plus de quinze ans, et plusieurs municipalités, est exprimée une politique de mise en valeur de cet espace qui forme une bande de quelques mètres (10 à 20 m environ) sur plusieurs kilomètres (4 à 5 km environ), entre le Pont W. Churchill et le Pont Pasteur.

Ce site en bordure du Fleuve, offre un espace de plein air remarquable, idéalement proche de nombreux quartiers grâce à sa configuration allongée ; quelle chance, à portée de main, pour les habitants qui n'ont pas beaucoup de lieux d'évasion dans le centre-ville !

Dans le même temps, ce cordon particulier peut participer à un "système" ambitieux d'espaces de promenade, incluant à la fois les nouvelles réalisations du Sud (Gerland,...) et l'ensemble des parcs du Nord (Tête d'Or, Feysine, Miribel,...).

Certes il sera rétorqué qu'un circuit cycliste y est déjà promu aujourd'hui... Mais l'aménagement y reste ridicule au coeur de la ville et la présence de l'automobile n'y a quasiment pas évolué depuis que sont affirmées les intentions politiques des différentes Municipalités ; le Macadam reste toujours le maître des lieux.

Alors espérons-nous compter sur le vent d'ambition qui souffle à nouveau de l'Hôtel de Ville pour traiter concrètement ce

dossier, en libérant nettement les surfaces affectées aujourd'hui au stationnement (les multiples réalisations de parcs souterrains de la Presqu'île ont montré les possibilités de restructurations envisageables). Dans le même temps, il importe de rappeler l'intérêt que devraient présenter les infrastructures sous-utilisées des Piscines du Rhône pour une exploitation ludique, moyennant quelques équipements d'adaptation (faux planchers, revêtement de sol,...) pour des activités alternatives en dehors de la période estivale.

Une occasion pour la Municipalité actuelle, désireuse de marquer la ville de son Empreinte !

Une occasion de s'attacher à une oeuvre opportune et accessible !

Jacques BONNARD

### Des pontons pour passer...

*Les aménageurs de nos bas-ports, que ce soit sur le Rhône ou sur la Saône, sont confrontés à de nombreuses difficultés, comme par exemple des ruptures de cheminements.*

*Alors plutôt que de ne rien faire (coûts trop importants ou non faisabilité du génie civil nécessaire), pourquoi ne pas exploiter les services que peuvent apporter les pontons, tels qu'on les trouve dans les ports de plaisance par exemple.*

*Alors pourrait-on marcher sur l'eau, sans faire de miracles.*

J. B

## Caluire et Cuire encore en exemple : de nouvelles voies entre Saint Clair et Montessuy.

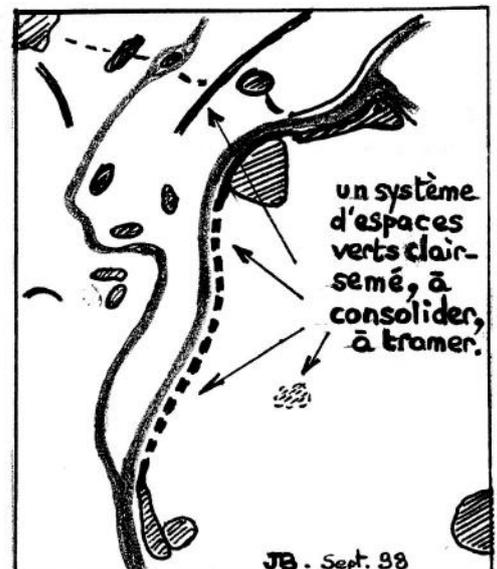
Nous avons déjà pu promouvoir la réalisation de la belle piste piétonne et cyclable qui utilise l'ancien tracé de voie ferrée sur l'arête dorsale du plateau.

C'est avec satisfaction que nous pouvons aujourd'hui promouvoir la réalisation de nouveaux cheminements entre le Nord de Saint Clair et le Nord du Vallon de Petit Versailles, qui viennent enrichir le patrimoine de circuits.

Souhaitons que l'on parvienne à concrétiser judicieusement les connexions des premières bases de ce réseau pour le faire fonctionner pleinement, en y incluant les espaces verts du fort de Montessuy, autant que possible.

Souhaitons que l'on persévère dans la constitution de cette trame d'agglomération, en particulier en direction de la Saône et de l'Île Barbe via le vallon de la Montée des Forts, ou encore en améliorant la qualité des cheminements et des connexions dans les traversées du Rhône et dans les raccordements des berges ou avec le Parc de la Tête d'Or.

Souhaitons, enfin que nos Élus et nos services Municipaux fassent la promotion qui se doit, en particulier au travers d'une signalisation spécifique et reconnaissable.



## VISITE DU NOUVEAU SIÈGE DE L'AGENCE DE L'EAU.

**L'Agence de l'Eau nous a ouvert les portes de son nouveau siège. Un ouvrage remarquable qui s'élève au cœur du nouveau Gerland, face à deux sites exceptionnels, ceux du Confluent et de la Halle Tony Garnier. M. Pierrick LELARD, jeune architecte lyonnais, nous a conduit à la découverte de son oeuvre qui s'inscrit dans le patrimoine lyonnais de demain.**

Surmonter la fièvre du Mondial et s'arracher du petit écran, une quinzaine d'entre nous y parvint pour se retrouver à Gerland, jeudi 25 juin 1998 à 18 heures.

Notre point de ralliement était la passerelle qui enjambe la pièce d'eau servant d'enseigne au nouveau siège de l'Agence de l'Eau.

M. Pierrick LELARD, architecte et M. Jean-Michel MELLIER, Secrétaire Général de l'Agence de l'Eau, respectivement maître d'oeuvre et maître d'ouvrage, nous y attendaient pour guider notre visite en ce lieu, bâti pour... sauver notre eau !

De ce défi pour l'avenir, M. Jean-Michel MELLIER, nous en fit un rappel historique. En 1959, c'est un triple objectif qui fonde la réflexion des pouvoirs publics :

- fournir la quantité d'eau suffisante
- assurer sa qualité
- financer les actions nécessaires pour obtenir l'un et l'autre.

Cette réflexion est menée par la Commission de l'Eau créée la même année au sein du Commissariat Général au Plan. En 1964, l'Assemblée Nationale transforme le projet en réalité. L'Agence de l'Eau vient de naître.

Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui couvre 25% du territoire français, soit des Vosges jusqu'à la Corse, et accueille 270 personnes dont la mission essentielle est de lutter contre la pollution industrielle et domestique de nos rivières et de préserver la Méditerranée.

Ses ressources proviennent principalement des redevances que chaque abonné verse lors du paiement de sa facture d'eau.

L'Agence de l'Eau fut le maître d'ouvrage de l'édifice qui a coûté 80 millions de F.H.T pour 17000 m<sup>2</sup> de planchers.

Les lignes directrices pour l'étude de ce bâtiment, outre celle de satisfaire les besoins futurs, furent :

- la recherche d'une grande adaptabilité des structures et des équipements pour créer des conditions de travail optimales et pour faciliter l'évolution de l'Agence.
- réaliser un édifice transparent pour favoriser la convivialité, en faire un lieu de rencontre fonctionnant à la satisfaction de tous.

Les travaux débutèrent en juillet 1994 et l'Agence s'installa dans son nouveau siège en mars 1996.

### - L'ARCHITECTURE -

L'insertion de cet ouvrage dans un environnement marqué par le site exceptionnel du Confluent Rhône-Saône, par le Parc de loisirs de Gerland et la proximité de la Halle Tony Garnier appelait une réflexion approfondie.

L'architecte et le maître d'ouvrage se portèrent vers la recherche d'une architecture simple et de qualité.

Le bâtiment se présente sous forme d'un assemblage de deux volumes parallélépipédiques orientés à 45°, de 5 niveaux reliés par un cylindre flanqué de 4 tours carrées.



*Le nouveau siège de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à Lyon  
(Document Agence de l'Eau. Photographe J. FAURE-BRAC)*

- réussir son intégration dans le site de Gerland.

M. Pierrick LELARD, architecte à l'Agence SUD ARCHITECTES nous fit l'historique du projet qui fut long à démarrer.

À un concours d'architecture lancé en 1984, SUD ARCHITECTES présenta un projet de bâtiment en rapport avec le site et fut proclamé lauréat en 1986.

Dix ans furent dès lors nécessaires (de 1986 à 1996) pour construire l'édifice.

Des problèmes fonciers liés aux terrains BORRIE et à la ZAC du bassin de plaisance de Gerland, les révisions des plans d'urbanisme, la crise de l'immobilier en 1990 et 1991, furent sources de moult tâtonnements pour localiser définitivement le site du projet.

En 92, un accord fut trouvé pour lancer les études et obtenir le permis de construire.

Cette conception offre donc 8 façades !

L'architecte est parvenu à cette solution en mettant en oeuvre deux formes géométriques simples : le carré et le cercle.

Les volumes inscrits par ces deux figures sont le cube et le cylindre.

L'originalité de l'idée de l'architecte a été de décliner aussi loin que possible le mariage de ces volumes, pour obtenir d'autres volumes par superposition, juxtaposition, interpénétration, segmentation, répétition...

L'architecture extérieure et l'architecture intérieure furent conçues sur ce même principe.

Cette singulière dualité, confère au bâtiment une unité architecturale empreinte d'une grande harmonie.

*Suite page ci-contre*

## Visite du siège de l'Agence de l'Eau. Suite.

Pour aller plus loin dans sa recherche de simplicité, l'architecte a retenu pour couleurs celles des matériaux dans leur teinte à l'état naturel.

Ainsi, à l'exclusion de l'acier qui a reçu une protection anti-corrosion, le béton, la pierre, le verre et le bois seront mis en oeuvre... sans fard !

Les sols seront noirs et les plafonds blancs !

La convivialité recherchée a été obtenue par la transparence des façades réalisées en verre clair.

Ainsi le mouvement et l'activité des personnels de l'Agence sont perceptibles de l'extérieur comme de l'intérieur, et confortent l'image de transparence et de convivialité que veut se donner l'Agence.

La transparence des façades humanise le bâtiment qui laisse percevoir l'extérieur, le temps, les saisons...

Ces façades de verre sont équipées d'un système de passerelles extérieures supportant des stores de protection solaire et permettant l'entretien des vitrages.

Chaque façade, selon son orientation, fournit du chaud ou du froid qui sont utilisés et diffusés par un système de ventilation.

Le bâtiment n'est pas climatisé, mais rafraîchi à partir de la nappe phréatique.

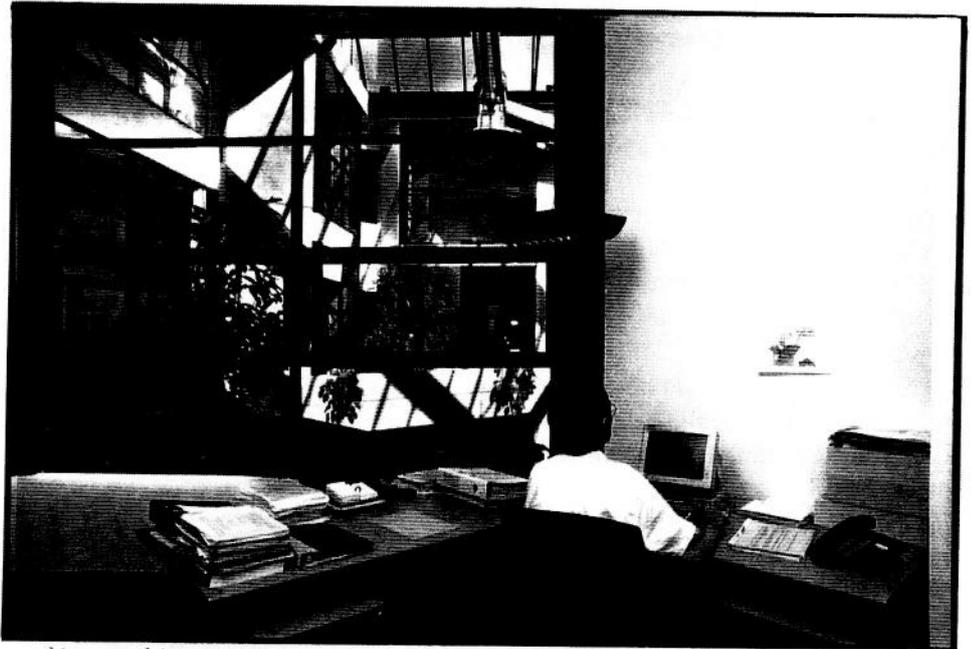
Cette volonté d'humaniser ce lieu est allée jusqu'à donner des noms géographiques aux espaces, en référence au bassin hydrologique Rhône-Méditerranée-Corse en lieu et place d'une identification technologique rébarbative.

### - ARCHITECTURE INTÉRIEURE -

Le visiteur qui franchit le sas d'entrée est accueilli dans un patio cylindrique qui assure la communication entre les deux ailes principales du bâtiment.

Cette forme courbe a été recherchée pour faciliter la communication et la rencontre.

À chaque niveau supérieur, une passerelle assurant la liaison entre chaque aile de l'édifice, franchit cet espace.



*Une architecture intérieure en harmonie avec l'architecture extérieure...  
(Document Agence de l'Eau. Photographie J. JANISSET)*

On peut regretter cette présence aérienne qui occulte les architectures de la verrière haute et du cylindre formant puits de lumière.

Néanmoins, cet espace au coeur du bâtiment présente une architecture qui souligne un talent certain ; celui de savoir rendre simple la complexité.

Le rez-de-chaussée est l'espace de rencontre qui s'ouvre sur la salle de restaurant avec terrasse extérieure, aux salles de réunions, à la bibliothèque à la salle de réception et d'envoi du courrier...

Les niveaux supérieurs comportent des espaces individuels ou collectifs de travail où chacun peut choisir son propre agencement de mobilier dont les éléments de base sont similaires pour tout le personnel quelle que soit sa fonction. Les plans de travail sont réalisés en placage de chêne.

La pugnacité de l'architecte dans sa recherche de l'originalité est révélée par certains détails.

Par exemple la hauteur des poignées de portes ou des interrupteurs électriques : l'innovation a été de les placer à la hauteur

naturelle des mains pendantes pour épargner le geste du bras.

Quel ergonomiste aurait poussé sa réflexion aussi loin ?

La qualité des finitions souligne celle du savoir faire des entreprises désignées, et met en valeur l'oeuvre de l'architecte.

On remarquera qu'ainsi les châssis cintrés en acier de la façade qui supportent des doubles vitrages également cintrés, sont remarquables par la précision qu'ils ont exigé à leur fabrication et à leur pose.

Notre président, M. Jacques BONNARD remercia nos hôtes pour le plaisir que la découverte de ce nouveau patrimoine architectural lyonnais nous procura.

Chacun d'entre nous aura remarqué tout au long de la visite, le plaisir qu'ont pris nos guides à nous surprendre à chaque instant.

La moindre ne fut pas celle de découvrir un jeune talent, qui, nous le pensons, nous apportera d'autres heureuses occasions de nous réjouir.

Ne dites surtout pas qu'il est lyonnais, cela pourrait se savoir ailleurs...

R. MOTTE

# BELLA CURIA UTOPIA.

## Notre ami André Maynard nous a dressé une fresque utopique d'une nouvelle place Bellecour.... Rêve ou vision ? À chacun d'y puiser réflexion...

L'une des versions de l'origine du mot Bellecour fait venir ce nom de Bella Curia.

Cette place aurait été désignée ainsi depuis le II<sup>e</sup> siècle en raison de la présence à cet emplacement d'un tribunal romain appelé Curia (Curie).

Cette place, qui est le centre de Lyon, est aussi au centre... des préoccupations de Sauvegarde et Embellissement de Lyon depuis toujours.

En septembre 1995, notre association avait proposé des suggestions pour une modification radicale des circulations sur le côté nord.

Depuis de nombreux marronniers ont été abattus côté sud.

Dans une consultation de concepteurs lancée au début de cette année, il est question de remplacer les arbres âgés et malades, mais aussi d'étudier deux options à moyen/long terme. La première envisage la rénovation totale de la partie sud

en tenant compte des arbres, mais aussi des jardins, des fontaines, des jeux d'enfants, des kiosques à fleurs et autres bâtiments.

La seconde porte sur le réaménagement de la place dans son ensemble.

La contribution imaginaire que Sauvegarde et Embellissement de Lyon entend apporter aujourd'hui concerne la seconde solution.

Elle procède d'un "remue-ménages" dont, peut-être, quelques idées pourront être retenues :

- démolition des pâtés d'immeubles, classés ou non, situés dans le quadrilatère rue Chambonnet, place Bellecour ouest, rue Fochier, quai Tilsitt.

La partie nord de la rue du Plat et la rue Lintier n'existent plus.

La place Bellecour s'ouvre jusqu'à la Saône.

- Construction sur l'actuelle partie est de la place, dans le prolongement nord de la rue Victor Hugo, d'immeubles à l'identique de ceux supprimés côté ouest. Cette pratique n'est pas un plagiat. Elle a été utilisée pour la reconstruction de Dresde, Varsovie, Nuremberg entre autres et également à Paris, avenue des Champs-

Dans la configuration actuelle, l'Espace Boisé à Conserver (E.B.C) mesure 306,50 m de l'angle est à l'angle ouest de la place. Dans la nouvelle configuration, l'espace disponible ne serait que de 207 m environ du nord au sud. L'espace perdu par l'E.B.C, en raison de la réduction de longueur serait à compenser en profondeur.

- Le côté est de la place, le long des immeubles, n'est plus accessible à la circulation.

- La statue de Louis XIV est installée au nouveau centre de la place, face à Fouvière.

- Le quai Tilsitt est enterré entre la place Gorgu et l'ancienne rue Fochier, de manière à ce que la place Bellecour soit en prise directe avec la Saône.

La place est beaucoup plus calme, la circulation visible ne s'effectuant que sur les côtés nord et sud.

Il n'y a aucun terminus ni arrêt de bus. une seule entrée de métro subsiste vers la rue

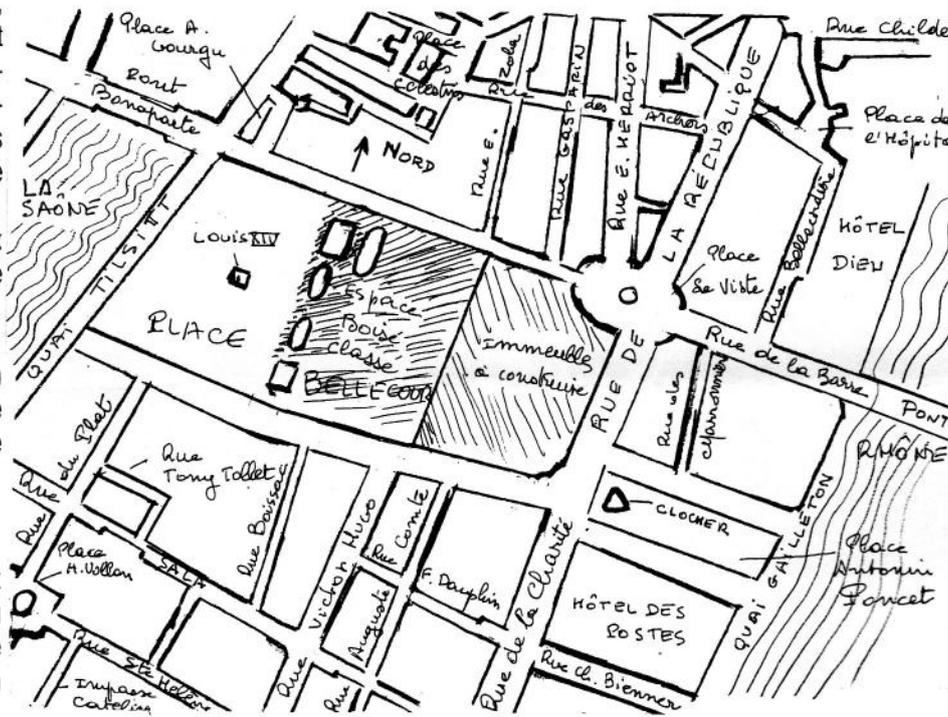
Victor Hugo, les deux autres accès de la station Bellecour se trouvant respectivement place le Viste et place Poncet.

Remodeler la place Bellecour autrement que par petites touches... Il n'est pas interdit de rêver parfois...

Puissent les concepteurs, par leur imagination à la hauteur des ambitions lyonnaises, nous surprendre.

Une vision utopique ou réaliste ?

**André MAYNARD.**



Elysées.

- Construction d'un bloc de bâtiments comprenant ces immeubles et couvrant toute la partie est de la place. La rue de la République est ainsi prolongée jusqu'à la rue de la Charité côté ouest et jusqu'à la place Antonin Poncet côté est.

- La place le Viste est réaménagée et devient ovale, avec un signal fort central : fontaine, statue...

- La nouvelle place Bellecour, s'étend au nord du pont Bonaparte à la rue Zola, au sud de la rue Victor Hugo au quai Tilsitt, à l'est de la rue Victor Hugo à la rue Zola et à l'ouest le long de la Saône.

Les arbres, les fontaines, les jeux d'enfants, les kiosques à fleurs et autres bâtiments sont rétablis sur la partie est de la place.

# FLÂNERIE EN PRESQU'ÎLE... Suite et fin du bulletin n° 53.

À la découverte de la Presqu'île d'antan...

Le nom de la rue Tupin rappelle un ancien jeu réalisé avec un pot de terre vulgairement appelé tupin. Sa partie orientale, qui commence à la petite entrée de l'église Saint Bonaventure s'appelait rue des Bé-sicies, du nom de l'enseigne d'un opticien. Elle aboutissait à la rue Bonnevaux, qui était une partie de la rue de la République actuelle.

Parallèlement à la rue Tupin, dans l'espace compris entre la rue du Président Carnot et le Rhône, s'ouvrait une ruelle, dénommée rue Tupin-rompu. Sur la façade de l'une de ses maisons s'était incrusté un boulet tiré par les troupes régulières contre les insurgés lyonnais en 1834. Elle a disparu en 1892, lors de la transformation du quartier Grôlée.

La rue du Président Carnot tracée dans l'ancien quartier Grôlée, rappelle par son nom le Président de la République Sadi Carnot, mort à Lyon le 24 juin 1894, assassiné par l'anarchiste italien Caserio.

La famille Grôlée, dont la maison était située dans cette rue, lui a donné son nom. De nombreux membres de cette famille ont joué un rôle important dans l'histoire de notre cité.

Au sud du pennon de la rue Buisson s'étendait celui de Bon Rencontre.

Au nord, sa limite se situait un peu au-delà de la rue Ferrandière actuelle du côté de l'église Saint Bonaventure. Il suivait au sud une ligne irrégulière entre les rues Jussieu et Stella. Il était bordé à l'est du Rhône et à l'ouest par d'antiques rues dont le tracé suivait approximativement la rue de la République.

Le nom de rue Ferrandière semble indiquer qu'elle fut habitée autrefois par des marchands de fer ou des ouvriers travaillant ce métal, les ferrandiers.

Entre la rue Grôlée et le quai, elle portait le nom de Port Charlet, peut-être du nom

d'un propriétaire.

En 1805, la municipalité acheta dans cette partie de la rue, la chapelle des Pénitents de Confaion et celle de notre Dame de Bon Rencontre. Sur cet emplacement, elle fit édifier en 1811 une vaste Halle-au-Blé, qui fut démolie en 1890, à l'époque de la transformation du quartier Grôlée.

Jusqu'en 1499, la rue Thomassin n'était qu'un mauvais sentier, appelé rue Rave. A cette date, Claude Thomassin, seigneur de Montmartin fit ouvrir la rue qui porte son nom sur des terrains dont il possédait la plus grande part.

La rue Childebart la délimitait au sud et le Rhône à l'est. La rue Childebart s'appelait au XVII<sup>e</sup> siècle rue Blancherie.

C'est à l'angle des rues Stella et Grôlée que s'élevait la maison dite la "Blancherie", construite à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qu'habitaient les Grôlée.

A l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, au midi de l'hôtel Blancherie fut ouverte la rue Noire, dans laquelle, par la suite, s'installèrent nombre d'imprimeurs. Au 30 avril 1858, elle reçut le nom de Stella, en mémoire d'une famille de peintres lyonnais, dont le plus célèbre fut Jacques Stella, né à Lyon

le 20 septembre 1596.

La rue Childebart a porté successivement les noms de Boucherie de l'Hospice, puis Attache des Boeufs, parce qu'on y attachait le bétail conduit à la boucherie.

Celle-ci occupait l'emplacement qui en 1850 est devenu Passage de l'Hôtel Dieu et fut détruit à son tour un peu plus d'un siècle plus tard pour faire place à des immeubles modernes.

Une décision municipale a donné à cette rue le nom du roi de France Childebart, pour

perpétuer la tradition qui attribue à ce monarque et à sa femme Ultrogothe la fondation de l'Hôtel Dieu.

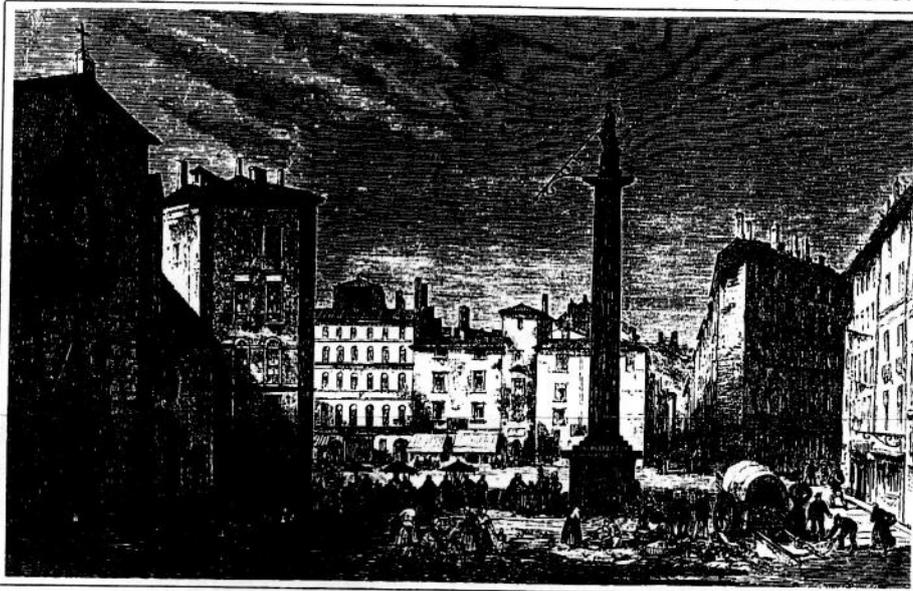
Il semble que Childebart fonda le premier hôpital de Lyon sur les bords de Saône, près de Vaise ; mais il est certain qu'il ne fut pour rien dans la création de notre Hôtel-Dieu.

Ainsi s'achève notre périple entre Rhône et République.

Cette flânerie, teintée de nostalgie, nous a permis de mieux connaître certains lieux où ont vécu nos prédécesseurs.

Cela ne peut que conforter notre résolution de contribuer à sauvegarder et à embellir cette cité que nous aimons tant.

**André MAYNARD**  
d'après Louis MAYNARD  
Dictionnaire des lyonnaiseries



*Place des Cordeliers et Église Saint-Bonaventure.*

*La colonne dite du Méridien, haute de 20 mètres supportait la muse de l'Astronomie.*

*Élevée en 1765, elle sera démantelée en 1858.*

*(dessin de A. Derooy, d'après Fonville)*

Cette voie publique porta, dans le passé, diverses dénominations : rue de la Rôtisserie, puis rue du Plat d'Argent, à cause d'une enseigne représentant cet objet.

La rue de Jussieu, dont le nom honore celui d'une grande famille lyonnaise, s'appelait rue Pattier vers 1385. Plus tard, elle fut nommée rue Thézé.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, elle se composait de deux tronçons portant les noms de Maurico et Petit Soulier, en raison de la présence de l'enseigne d'un cordonnier. Elle aboutissait côté Rhône au port de l'Hôpital.

La partie nord du pennon de la rue de l'Hôpital jouxtait les quartiers de Bon Rencontre, du Plat d'Argent et de la rue Confort au nord et à l'ouest.

# LA REVUE DE PRESSE (juin-juillet 1998).

Nos lecteurs désireux de faire connaître leurs réflexions et propositions sur l'un des sujets mentionnés à cette rubrique, sont invités à nous les faire parvenir. Elles seront les bienvenues.

## - PATRIMOINE :

- "Lyon accueillera la prestigieuse bibliothèque des jésuites". Cette collection riche de quelques 500 000 volumes s'installera dans les locaux de la bibliothèque de la Ville de Lyon..... P. 14-06-98  
 "Hangar du premier film : premières toiles en octobre"..... P. 05-07-98

## - GRANDS PROJETS :

- "ZAC Moncey-Saint Jacques". Un constat d'échec..... P. 19-06-98  
 "la Part-Dieu : les projets redémarrent" ..... P. 22-06-98  
 "Réaménagement du boulevard Vivier Merle"..... P. 22-06-98  
 "Dalle de la Part-Dieu : remettre les pieds sur terre" ..... P. 26-06-98  
 "Perrache-Confluent : l'avenir au fil de l'eau". Projet d'aménagement du sud de la Presqu'île..... P. 02-07-98 et P. 07-07-98  
 "Conseil municipal : les équipements d'accueil en débat". Cité internationale, Eurexpo et Halle Tony Garnier..... P. 06-07-98

## - QUARTIERS :

- C.I.L Rhône -Guillotière : "Un tramway encore sur la ligne ! " ..... P.15-06-98  
 "La Villette : Part-Dieu : double inauguration". Celles du parvis de la gare et de la place de Francfort..... P. 04-06-98  
 Vieux-Lyon : "Auberge de luxe pour routard en herbe" et inauguration montée du Chemin-Neuf..... P. 08-06-98

## - URBANISME :

- "La Part-Dieu : l'esplanade ratée" ..... P. 23-06-98  
 "La rue de la Ré : deux décennies de travaux"..... P. 22-07-98  
 "La cité sur le quai". Histoire du quai Achille Lignon..... P. 27-07-98

## - ENVIRONNEMENT :

- "Façades nettes : opération lancée". La ville de Lyon aide les propriétaires à effacer les graffitis de leurs façades..... P. 18-06-98  
 "Cusset : ça l'affiche mal". Dérives en matière de panneaux publicitaires..... P. 26-06-98  
 "Des murs peints aux quatre coins de la ville"..... P. 15, 21 et 22-07-98  
 "L'école au fil de l'eau". La péniche de l'Environnement sillonne depuis 5 ans les fiots du Rhône et de la Saône..... P. 03-07-98

## - GRANDS TRAVAUX :

- "Périph' nord à Caluire : le bout du tunnel (bis)"..... P. 06-06-98  
 "Travaux à Lyon : bilan à mi-parcours" ..... P. 05-07-98

**Bernard FOUCHER**

N.D.L.R : la lettre "P" précédant la date, indique que LE PROGRÈS est la source de l'information donnée.

## VILLEURBANNE ... VILLE À ...PUB ! Suite...

Le Progrès, dans un article paru le 26 juin dernier, nous apprend que les habitants du quartier de Cusset à Villeurbanne et qu'une association locale ont exprimé à leur maire, leur ras le bol de la marée publicitaire déferlant sur leur quartier... Nous avons exprimé le nôtre dans ces pages ( voir notre bulletin N°50 de février 1997 : "Villeurbanne... Ville à Pub"), après avoir demandé, sans succès, au maire puis au préfet que les réglementations nationale et locale soient simplement...respectées.

Or, cet article nous apprend qu'un dirigeant d'une société d'affichage souhaite une révision de la réglementation locale. Cette information ne manque pas de sel ! Pourquoi réviser une réglementation que personne ne respecte ou fait respecter ? Pour se distraire ?

**R. MOTTE**

<b>SAUVEGARDE &amp; EMBELLISSEMENT DE LYON</b> Membre de CIVITAS NOSTRA et de R.E.M.P.A.R.T			Adhérez à :  <b>SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON</b>	COTISATIONS : Membre ADHÉRENT 130F Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE 700F JEUNE - ÉTUDIANT 70F
Président <b>Jacques BONNARD</b> 34, rue Marc Sangnier 69300 CALUIRE TEL : 04 78 08 24 23	Secrétaire Général <b>Raymond MOTTE</b> 32, imp. de Grange-Haute 69540 IRIGNY TEL : 04 78 46 07 47	Trésorier <b>Marielle GIRAUD</b> 14, rue P. Cornelle 69006 LYON TEL : 04 78 52 33 10		CRÉDIT LYONNAIS Agence Victor Hugo Compte N° 050230 B
Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT. 32, rue Sainte-Hélène. 69002 LYON.				